RIM7 Rim Cleaning Gel

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

RIM7 Rim Cleaning Gel

UFI: J2TM-7GH7-DR9Y-KT2Y

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produit de lavage et de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: SCHOLL Concepts GmbH
Polish & Pad Manufaktur
Rue: Maybachstrasse 7
Lieu: D-71686 Remseck
Téléphone: +49 (0) 7141 29299 - 0 Téléfax: +49 (0) 7141 29299 - 10
E-mail: sds@schollconcepts.com
Internet: www.schollconcepts.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 89 19240 (Giftnotruf Technische Universität München)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Acute Tox. 4; H302
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

sodium mercaptoacetate 98%
Alkohols ,C9-C11, éthoxylé
Amides, coco, n-(hydroxyethyl), ethoxylated
orange extract, sweet

Mention d'avertissement: Danger

RIM7 Rim Cleaning Gel

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P315	Consulter immédiatement un médecin.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

RIM7 Rim Cleaning Gel

Composants pertinents

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)			
367-51-1	sodium mercaptoacetate 98%			10 - < 15 %
	206-696-4		01-2119968564-24	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H290 H301 H312 H317 H412			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			1 - < 5 %
	203-961-6	603-096-00-8		
	Eye Irrit. 2; H319			
169107-21-5	Alcohols, C9-11-branched,ethoxylated			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
68425-44-5	Amides, coco, n-(hydroxyethyl), ethoxylated			1 - < 5 %
	Eye Dam. 1; H318			
68439-46-3	Alkohols ,C9-C11, éthoxylé			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
164462-16-2	Trisodium 2-[bis(carboxylatomethyl)amino]propanoate			< 1 %
	423-270-5		01-0000016977-53	
	Met. Corr. 1; H290			
8028-48-6	orange extract, sweet			< 1 %
	232-433-8		01-2119493353-35	
	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H317 H304 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
367-51-1	206-696-4	sodium mercaptoacetate 98%	10 - < 15 %
	dermique: DL50 = >1000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 50-200 mg/kg		
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = 2764 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5660 mg/kg		
169107-21-5		Alcohols, C9-11-branched,ethoxylated	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = 300-2000 mg/kg		
68425-44-5		Amides, coco, n-(hydroxyethyl), ethoxylated	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg		
68439-46-3		Alkohols ,C9-C11, éthoxylé	1 - < 5 %
	par voie orale: DL50 = >300 mg/kg		
164462-16-2	423-270-5	Trisodium 2-[bis(carboxylatomethyl)amino]propanoate	< 1 %
	dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg		
8028-48-6	232-433-8	orange extract, sweet	< 1 %
	dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg		

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) nº 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface amphotères, parfums (Limonene), agents conservateurs (Methylchloroisothiazolinone/Methylisothiazolinone).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau pulvérisée. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, irritant. Sulfure d'hydrogène (H2S). Oxydes de soufre

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition.Evacuer les personnes en lieu sûr. Ventiler la zone concernée. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Pour les secouristes

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Utiliser un équipement de protection personnel. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques. Matériau, résistant aux solvants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations. Recueillir le produit répandu. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Acide fort. Base forte.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée: 15-25°C Protéger contre: Radiations UV/rayonnement solaire

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de nettoyage pour voitures

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,5		VME (8 h)	
		15	101,2		VLE (15 min)	

RIM7 Rim Cleaning Gel

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
367-51-1	sodium mercaptoacetate 98%			
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,161 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,97 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,35 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	local	0,004 mg/cm²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,348 mg/m³
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	67,5 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	6,25 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	101,2 mg/m³
164462-16-2	Trisodium 2-[bis(carboxylatomethyl)amino]propanoate			
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	20 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	40 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	20 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	2000 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	170 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	4 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		dermique	local	2000 mg/cm²
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	40 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		dermique	systémique	400 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	17 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	2 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	40 mg/m³
8028-48-6	orange extract, sweet			

RIM7 Rim Cleaning Gel

Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	8,89 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu	dermique	local	0,185 mg/cm²
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	31,1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4,44 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,44 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	7,78 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu	dermique	local	0,0929 mg/cm²

RIM7 Rim Cleaning Gel

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environnemental		Valeur
367-51-1	sodium mercaptoacetate 98%	
Eau douce		0,01 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,039 mg/kg
Sédiment marin		0,0039 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,002 mg/kg
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
Eau douce		1,1 mg/l
Eau de mer		0,11 mg/l
Sédiment d'eau douce		4,4 mg/kg
Sédiment marin		0,44 mg/kg
Intoxication secondaire		56 mg/kg
Sol		0,32 mg/kg
164462-16-2	Trisodium 2-[bis(carboxylatomethyl)amino]propanoate	
Eau douce		2 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0,2 mg/l
Sédiment d'eau douce		24 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		2,5 mg/kg
8028-48-6	orange extract, sweet	
Eau douce		0,0054 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		5,77 mg/l
Eau de mer		0,0005 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,3
Sédiment marin		0,13 mg/kg
Sol		0,261 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

RIM7 Rim Cleaning Gel






Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués. Modèles de gants recommandés : Rotiprotect Nitril eco, Epaisseur du matériau des gants 0,1 mm, level 1 < 10 min. (DIN EN 374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Attention! Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	rose	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		100 °C
Inflammabilité:		non applicable
		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non applicable
Limite supérieure d'explosivité:		non applicable

Point d'éclair:	>100 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	8,1
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	>20,5 mm²/s
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)	non déterminé
Densité (à 20 °C):	1,08 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Viscosité dynamique: (à 20 °C)	110-140 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales. À instabilité thermique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Base forte. Substances fortement oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sulfure d'hydrogène (H2S)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 698,7 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

RIM7 Rim Cleaning Gel

Nº CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
367-51-1	sodium mercaptoacetate 98%					
	orale	DL50 mg/kg	50-200	Rat		OCDE 423
	cutanée	DL50 mg/kg	>1000	Rat		OCDE 402
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	orale	DL50 mg/kg	5660	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 mg/kg	2764	Lapin	ECHA	OECD 402
169107-21-5	Alcohols, C9-11-branched,ethoxylated					
	orale	DL50 mg/kg	300-2000	Rat	Obtention des données par conclusion analogique, p.e. QSAR.	
68425-44-5	Amides, coco, n-(hydroxyethyl), ethoxylated					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat		
68439-46-3	Alkohols ,C9-C11, éthoxylé					
	orale	DL50 mg/kg	>300			
164462-16-2	Trisodium 2-[bis(carboxylatomethyl)amino]propanoate					
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ECHA	
8028-48-6	orange extract, sweet					
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin	ECHA	OECD 402

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (sodium mercaptoacetate 98%; orange extract, sweet)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RIM7 Rim Cleaning Gel

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] | [d]	Espèce	Source	Méthode
367-51-1	sodium mercaptoacetate 98%						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	5,07	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	42,36	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OECD TG 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,54	3 d	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ( )	530 mg/l	3 h	Boue activée		OECD 209
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1300	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1101	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	ECHA	OECD 202
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	>100	1 d	Scenedesmus sp.		
169107-21-5	Alcohols, C9-11-branched,ethoxylated						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	10-100	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>10 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>10 mg/l	48 h			
	Toxicité pour les algues	NOEC	>1 mg/l	3 d			
68425-44-5	Amides, coco, n-(hydroxyethyl), ethoxylated						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>1 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>10 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>10 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
164462-16-2	Trisodium 2-[bis(carboxylatomethyl)amino]propanoate						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>110	96 h	Danio rerio	ECHA	

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>100 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	
	Toxicité pour les poissons	NOEC	100 mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	>=100 mg/l	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	
8028-48-6	orange extract, sweet						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5,65 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA	OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	150 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	1,1 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA	OCDE 202
	Toxicité pour les algues	NOEC	50 mg/l	3 d	Desmodesmus subspicatus	ECHA	OCDE 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RIM7 Rim Cleaning Gel

Nº CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
367-51-1	sodium mercaptoacetate 98%			
	OECD 301D	87%	10	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
	OECD 301D	70%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			
	OECD 301 C	>80 %	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
68425-44-5	Amides, coco, n-(hydroxyethyl), ethoxylated			
	OECD 301F	77%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
164462-16-2	Trisodium 2-[bis(carboxylatomethyl)amino]propanoate			
	OECD 301 F	80-90%	28	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
8028-48-6	orange extract, sweet			
	OECD 301B	72 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
367-51-1	sodium mercaptoacetate 98%	-2,99
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	0,56

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
8028-48-6	orange extract, sweet	32-156		

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
14.4. Groupe d'emballage:	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 55, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles:	0,108 % (1,169 g/l)
Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures:	4,988 % (53,866 g/l)
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC.

Législation nationale

Limitation d'emploi:	Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).
Classe risque aquatique (D):	1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Maladies Professionelles (Article R. 461-3 du code de la Sécurité Sociale, France):
TMP 36
TMP 84

La substance/préparation figure dans les inventaires nationaux suivants

EU / Schweiz	oui
Taiwan	inconnu
New Zealand	inconnu
USA	oui
Canada	oui
Australia	inconnu
Japan	inconnu
China	oui
Korea	inconnu
Philippines	inconnu

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 6,9,15.

RIM7 Rim Cleaning Gel

Abréviations et acronymes

Met. Corr. 1: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie de danger 1
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312 Nocif par contact cutané.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une

manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Usage dans le domaine industriel des nettoyants pour véhicules	IS	-	-	7, 10, 17	4	-	-	
2	Formulation ou remballage	F	-	-	8a, 9	2	-	-	
3	Usage professionnel de nettoyants pour véhicules	PW	-	-	10, 11, 17	8a	-	-	
4	Nettoyants et détergents destinés à l'usage par le consommateur	C	-	35	-	8a	-	-	

LCS: Étapes du cycle de vie
SU: Secteurs d'utilisation
PC: Catégories de produits
PROC: Catégories de processus
ERC: Catégories de rejet dans l'environnemen
AC: Catégories d'articles
TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

© by SCHOLL Concepts GmbH